

E 2001 (B) 8/10

*CONSEIL FÉDÉRAL*  
*Procès-verbal de la séance du 13 décembre 1920<sup>1</sup>*

Société des Nations. Présidence

Secret

Verbal

M. le vice-président Schulthess fait savoir que, d'après une communication de M. le président Motta, il serait possible qu'à l'Assemblée de la Société des Nations, un des sièges non permanents au Conseil de la Société fût offert à la Suisse. Mais tant M. Motta que M. Schulthess estiment qu'il n'y a pas lieu pour la Suisse d'aspirer à ce siège en ce moment et que l'honneur devrait en être éventuellement décliné, attendu que le rôle du Conseil comporte encore des tâches dont il est préférable que la Suisse se tienne à l'écart.<sup>2</sup>

Cette communication est approuvée sans discussion.

---

1. *Était absent: G. Motta, Président de la Confédération.*

2. *La Suisse ne sollicitera jamais un des sièges non permanents au Conseil de la SdN.*

